



**AGENCE NATIONALE  
POUR LA RENOVATION URBAINE**

**VILLE DE CORBEIL-ESSONNES  
QUARTIERS DE MONTCONSEIL ET DE LA NACELLE**

**CONVENTION PARTENARIALE  
POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET  
DE RENOVATION URBAINE 2007-2012**

**AVENANT N°1**

**Avenant n°1**  
**à la convention de rénovation urbaine des quartiers de Montconseil et de La Nacelle à**  
**Corbeil-Essonnes**

Entre,

- L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de l'Essonne, Gérard MOISSELIN, responsable de la mise en œuvre de la rénovation urbaine dans le département ;
- La Ville de Corbeil-Essonnes, représentée par son Sénateur-Maire, Serge DASSAULT, porteur de projet ;
- Immobilière 3 F, représentée par son Directeur Général, Yves LAFFOUCRIERE.

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT**

La convention pluriannuelle pour la réalisation du programme de rénovation urbaine des quartiers de Montconseil et de La Nacelle a été signée par l'ensemble des partenaires le 29 août 2007. Après quelques mois de mise en œuvre effective du programme, il apparaît nécessaire de procéder à une adaptation ponctuelle sans incidence financière pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle et la gestion financière du projet.

Plus précisément, il s'agit de l'actualisation des programmes de construction de logements sociaux de l'ESH Immobilière 3F prévus par les opérations portées à la convention partenariale sous les numéros et intitulés suivants :

| 125 1110030 02 0001 003 | *M- Dunant Pair (38 PLUS-CD - 2PLAI) - Q1*

| 125 1110030 02 0001 007 | *M- Montconseil Phase 4 (30 PLUS-CD - 3 PLAI) - D2*

| 125 1110030 02 0001 014 | *M- Collectifs non identifiés I (58 PLUS-CD - 2 PLAI)*

## ARTICLE 2 – ACTUALISATION DES PROGRAMMES DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

La programmation des opérations citées à l'article 1 a fait l'objet des évolutions suivantes :

Programme de constructions	Convention du 29 août 2007				avenant n°1			
	nbre de logts	PLUS CD	PLAI	PLUS	nbre de logts	PLUS CD	PLAI	PLUS
M- Dunant Pair (38 PLUS-CD - 2PLAI) - Q1	40	38	2		33	30	3	
M- Montconseil Phase 4 (30 PLUS-CD - 3 PLAI) - D2	33	30	3		35	31	4	
M- Collectifs non identifiés I (58 PLUS-CD - 2 PLAI)	60	58	2		65	59	6	
<b>TOTAL</b>	<b>133</b>	<b>126</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>133</b>	<b>120</b>	<b>13</b>	<b>0</b>

A l'article 4-2 L'intervention de l'ANRU dans le champ du logement locatif à caractère social de la convention partenariale du 30 janvier 2007, le paragraphe « **Reconstitution de l'offre locative sociale** » est modifié comme suit :

- Constructions sur site

### Montconseil

Opération	Type de logements	Maître d'ouvrage	Nb	Coût prévisionnel	Subvention ANRU	Semestre démarrage opération
Montconseil phase 2 – B1 B2 B3 B4	42 PLUS 2 PLAI	Immobilière 3F	44	7 920 000 €	450 000 €	2007 / 1
Dunant Pair Q1	30 PLUS – CD 3 PLAI	Immobilière 3F	33	5 282 998.49 €	556 851.72 €	2007 / 2
Montconseil phase 1 – A1 A2 A3	53 PLUS-CD 2 PLAI	Immobilière 3F	55	6 164 000 €	660 077 €	2006 / 1
Montconseil phase 3 – G1 G2 G3	17 PLUS-CD 2 PLAI	Immobilière 3F	19	3 420 000 €	439 200 €	2008 / 2
Montconseil phase 3 – F1 F2 F3 F4	31 PLUS-CD 3 PLAI	Immobilière 3F	34	6 120 000 €	777 600 €	2009 / 1
Montconseil phase 4 – D2	30 PLUS-CD 3 PLAI	Immobilière 3F	35	6 202 071.49 €	634 650.62 €	2007 / 2
Emplacement tour 4 – 17 Allende J1 J2 J3 J4	24 PLUS 33 PLUS-CD 6 PLAI	Immobilière 3F	63	11 340 000 €	1 144 800 €	2009 / 2
Emplacement tour 3 – 19 Allende K1 K2 K3 K4	56 PLUS 6 PLAI	Immobilière 3F	62	11 160 000 €	720 000 €	2011 / 1
Petit collectif Dunant, emplacement tour 25 – O1	21 PLUS 2 PLAI	Immobilière 3F	23	4 140 000 €	261 000 €	2012 / 1

Secteur L. Rault – construction emplacement boxes	35 PLUS-CD 4 PLAI	Immobilière 3F	39	7 020 000 €	900 000 €	2008 / 2
Secteur L. Rault – Pied d'immeuble	3 PLAI	Immobilière 3F	3	158 000 €	31 600 €	2008 / 1
TOTAL	143 PLUS 230 PLUS-CD 37 PLAI	-	410	68 927 069.98 €	6 575 779.34 €	-

### La Nacelle

Opération	Type de logements	Maître d'ouvrage	Nb	Coût prévisionnel	Subvention ANRU	Semestre démarrage opération
Logements individuels superposés – C	19 PLUS 1 PLAI	RUF	20	2 847 184 €	166 497 €	2006 / 1
Petit collectif B1	21 PLUS CD 1 PLAI	RUF	22	3 131 904 €	280 008 €	2006 / 1
Petit collectif B2	11 PLUS 1 PLAI	RUF	12	1 708 311 €	124 602 €	2006 / 1
Petit collectif A	23 PLUS 1 PLAI	Immobilière 3F	24	4 320 000 €	243 000 €	2007 / 1
TOTAL	53 PLUS 21 PLUS-CD 4 PLAI	-	78	12 007 399 €	814 107 €	-

Les annexes 1-A1 et 1-A2 les localisent précisément.

- Constructions hors site

### Montconseil

Opération	Type de logements	Maître d'ouvrage	Nb	Coût prévisionnel	Subvention ANRU	Semestre démarrage opération
Saint Pierre du Perray – « Trou du grillon »	35 PLUS 4 PLAI	Immobilière 3F	39	5 041 731 €	327 713 €	2007 / 2
Secteur de l'hôpital – S1	38 PLUS 1 PLAI	Immobilière 3F	39	7 020 000 €	412 200 €	2008 / 1
Coudray-Montceaux – deuxième tranche	13 PLUS-CD 1 PLAI	Immobilière 3F	14	2 343 595 €	244 739 €	2006 / 2
Dunant impair hôpital – U1 U2	47 PLUS-CD 3 PLAI	Immobilière 3F	50	9 000 000 €	1 123 200 €	2008 / 1
Collectifs non identifiés I	59 PLUS-CD 6 PLAI	Immobilière 3F	65	12 454 930 €	1 698 098 €	2008 / 2
Collectifs non identifiés II	34 PLUS-CD 2 PLAI	Immobilière 3F	36	6 480 000 €	806 400 €	2009 / 1
Collectifs non identifiés III	32 PLUS 4 PLAI	Immobilière 3F	36	6 480 000 €	432 000 €	2009 / 2
Collectifs non identifiés IV	36 PLUS 4 PLAI	Immobilière 3F	40	7 200 000 €	468 000 €	2010 / 1
Corbeil-Essonnes – La papeterie	116 PLUS 45 PLUS-CD 4 PLAI	Immobilière 3F	165	29 700 000 €	2 160 000 €	2008 / 2
Logements en petit collectif à identifier	11 PLUS 3 PLAI	OPIEVOY	14	1 827 645 €	254 400 €	2008 / 2
TOTAL	268 PLUS 204 PLUS-CD 26 PLAI	-	498	87 547 901 €	7 926 750 €	-

### La Nacelle

Deux opérations de construction neuve hors site représentant 60 logements, réalisées sous maîtrise d'ouvrage Immobilière 3F ont déjà été financées sur des crédits de droit commun en 2004 : 27 PLUS et 3 PLAI au Coudray-Montceaux, 27 PLUS et 3 PLAI Rue de La Nacelle.

Ces opérations sont prises en compte dans la reconstitution de l'offre locative sociale et ont servi pour partie aux relogements des ménages de La Nacelle.

La répartition des reconstructions et les taux de subvention (hors surcharge foncière) sur la base de laquelle a été établi le plan de financement, sont les suivants :

**Montconseil**

BAILLEURS	OPERATION	TYPE	NOMBRE	TAUX
Immobilière 3F	Montconseil phase 2 – B1 B2 B3 B4	PLUS neuf	42	5%
		PLAI neuf	2	20%
	Dunant Pair Q1	PLUS CD neuf	30	12%
		PLAI neuf	3	20%
	Montconseil phase 1 – A1 A2 A3	PLUS CD neuf	53	10%
		PLAI neuf	2	21%
	Montconseil phase 3 –G1 G2 G3	PLUS CD neuf	17	12%
		PLAI neuf	2	20%
	Montconseil phase 3 – F1 F2 F3 F4	PLUS-CD neuf	31	12%
		PLAI neuf	3	20%
	Montconseil phase 4 – D2	PLUS-CD neuf	31	12%
		PLAI neuf	4	20%
	Emplacement tour 4 – 17 Allende J1 J2 J3 J4	PLUS CD neuf	33	12%
		PLUS neuf	24	5%
		PLAI neuf	6	20%
	Emplacement tour 3 – 19 Allende K1 K2 K3 K4	PLUS neuf	56	5%
		PLAI neuf	6	20%
	Petit collectif Dunant, emplacement tour 25 – O1	PLUS neuf	21	5%
		PLAI neuf	2	20%
	Secteur L. Rault – Construction emplacement boxes	PLUS CD neuf	35	12%
		PLAI neuf	4	20%
	Secteur L. Rault	PLAI neuf	3	20%
	Saint Pierre du Perray – « Trou du grillon »	PLUS neuf	35	5%
		PLAI neuf	4	20%
	Secteur de l'hôpital – S1	PLUS neuf	38	5%
		PLAI neuf	1	20%
	Coudray-Montceaux – deuxième tranche	PLUS CD neuf	13	10%
		PLAI neuf	1	17%
	Dunant impair hôpital – U1 U2	PLUS CD neuf	47	12%
		PLAI neuf	3	20%
Collectifs non identifiés I	PLUS CD neuf ou AA	59	12%	
	PLAI neuf ou AA	6	20%	
Collectifs non identifiés II	PLUS CD neuf ou AA	34	12%	
	PLAI neuf ou AA	2	20%	
Collectifs non identifiés III	PLUS neuf ou AA	32	5%	

	Collectifs non identifiés IV	PLAI neuf ou AA	4	20%
		PLUS neuf ou AA	36	5%
	Corbeil-Essonnes – La Papeterie	PLAI neuf ou AA	4	20%
		PLUS CD neuf	45	12%
		PLUS neuf	116	5%
OPIEVOY	Logements en petit collectif à identifier	PLAI neuf	4	20%
		PLUS neuf ou AA	11	5%
		PLAI neuf ou AA	3	20%

### La Nacelle

BAILLEURS	OPERATION	TYPE	NOMBRE	TAUX
Immobilière 3F	Petit collectif A	PLUS neuf	23	5%
		PLAI neuf	1	20%
RUF	Logements individuels superposés – C	PLUS neuf	19	5%
		PLAI neuf	1	19%
	Petit collectif B1	PLUS CD neuf	21	9%
		PLAI neuf	1	10%
	Petit collectif B2	PLUS neuf	11	7%
		PLAI neuf	1	16%

L'octroi par l'Agence d'une subvention au titre de la surcharge foncière se fera au regard des conditions d'équilibre financier de l'opération de construction et suivant les règles définies dans le règlement général.

Toutes les opérations de reconstitution ou création de logements sociaux lancées durant les trois premières années d'exécution de la présente convention sont localisées précisément dans la note prévue à cet effet dans l'annexe 1-A1 & 1-A2. Une modification de l'annexe 1 interviendra dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention afin de localiser la totalité de la reconstitution de l'offre.

### **ARTICLE 3 – MODIFICATION DES ANNEXES A LA CONVENTION**

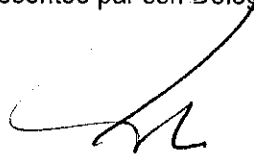
Le tableau financier annexé au présent avenant est substitué au tableau financier figurant à l'annexe 2 de l'avenant simplifié n°1 de la convention signée le 29 août 2007.

### **ARTICLE 4 – DIFFUSION DU PRESENT AVENANT**

Conformément au règlement général de l'ANRU, le présent avenant simplifié sera diffusé à l'ensemble des signataires de la convention partenariale de Montconseil et La Nacelle signée le 29 août 2007.

Fait en 12 exemplaires originaux à Evry, le **3 MAR. 2008**

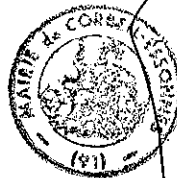
L'Etat représenté par le Préfet,  
L'ANRU représentée par son Délégué Territorial,



**Gérard MOISSELIN**

La Ville de Corbeil-Essonnes  
représentée par son Sénateur-Maire,

**Serge DASSAULT**



L'ESH Immobilière 3F, représentée par son Directeur  
Général,



**Yves LAFFOUCRIERE**